

### Tous les hôpitaux de l'AP-HP sont organisés pour vous accueillir : Ne renoncez donc pas aux urgences médicales ni aux soins courants

Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, les équipes de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris constatent une diminution significative du nombre de personnes admises dans les services d'urgence de ses hôpitaux pour des pathologies autres que le COVID-19 et une baisse importante et inquiétante de fréquentation des services d'oncologie notamment.

**Des recommandations sur l'organisation du parcours des patients, de la protection des patients et des personnels hospitaliers à l'heure du confinement et de la reprise de l'activité non COVID-19 viennent d'être définies.**

A l'AP-HP du 15 au 30 mars 2020, le nombre d'appendicites prises en charge par coelioscopie a diminué de 35% par rapport à la même période en 2019.

Au 14 avril 2020, le nombre d'accidents cardio-vasculaires accueillis dans les services d'urgence est inférieur de 15% sur les 7 derniers jours par rapport à la même période l'an dernier ; celui des cas de colique néphrétique de 23%.

Au sein des différents hôpitaux de l'AP-HP, depuis la mi-mars 2020, les passages aux urgences ont chuté de 45% pour les adultes et 70 % pour les enfants par rapport à l'an dernier à la même période.

Depuis la mi-mars, les appels au SAMU non liés au COVID-19 se sont réduits de 8% par rapport à l'an dernier.

Cette baisse peut s'expliquer par les changements de mode de vie (baisse de la traumatologie, limitation de nos déplacements), du fait du confinement, ou de la fermeture des écoles, et par le départ d'Ile-de-France de certains habitants. Mais elle est aussi vraisemblablement due au comportement des patients eux-mêmes voulant éviter de surcharger les services d'urgence ou à leur crainte de contracter à l'hôpital le COVID-19.

**L'AP-HP rappelle que la continuité de prise en charge des situations urgentes à l'hôpital est assurée avec une organisation adaptée.** Afin d'accueillir les patients en toute sécurité, des mesures de protection et d'hygiène particulièrement strictes sont actuellement mises en œuvre au sein de tous les hôpitaux de l'AP-HP. Les règles de désinfection et de bio-nettoyage ont été adaptées. Les mesures barrières et de distanciation physique sont également appliquées.

**En cas d'urgence, appelez le 15 avant de vous déplacer : le SAMU pourra vous orienter et déclencher les moyens adaptés à votre prise en charge.**

**L'AP-HP souligne qu'il est également indispensable pour des pathologies lourdes, en particulier le cancer, de maintenir un lien étroit avec les équipes spécialisées.** En effet, les oncologues assistent aussi à une baisse importante et inquiétante de fréquentation de leurs services. Cette baisse n'est pas uniquement observée au sein des services hospitaliers, mais bien sur l'ensemble de la filière de prise en charge, depuis la médecine de ville (généraliste ou spécialisée), les laboratoires d'analyse, les centres d'imagerie.

Sur l'ensemble de l'AP-HP, depuis le début de l'épidémie le nombre d'endoscopies a baissé de plus de 50%.

Certains cancers peuvent évoluer rapidement et devenir plus grave si on en diffère la prise en charge médicale. Pour toutes questions sur leur suivi, les patients sont encouragés à demander conseil à leur médecin traitant ou au médecin hospitalier référent. Tout apparition de nouveau symptôme doit amener à consulter rapidement un médecin en ville ou à l'hôpital.

**A l'AP-HP et depuis le début de l'épidémie, les secteurs d'oncologie, de radiothérapie et d'hématologie ont été préservés dans tous les établissements autorisés à traiter les cancers.** La pratique de la radiothérapie et l'administration des chimiothérapies, des thérapies ciblées et de l'immunothérapie ont été poursuivies dans les services et dans des conditions d'accueil et de sécurité renforcées. Des mesures de précaution ont été mise en place dès l'accueil des patients : port de masque systématique, information sur les mesures barrières,

questions sur des symptômes pouvant faire suspecter une infection par le virus, prélèvement diagnostique chez les patients présentant une suspicion d'infection au SARS-Cov2, voire prélèvement systématique pour les patients devant recevoir un traitement « lourd ». Des unités dédiées aux patients porteurs d'un cancer et ayant une infection au COVID-19, distinctes des lieux habituels de prise en charge des patients, ont été créées afin d'éviter le risque de contamination.

**Enfin, des recommandations sur l'organisation du parcours des patients, de la protection des patients et des personnels hospitaliers à l'heure du confinement et de la reprise de l'activité non COVID-19 viennent d'être définies :** [http://aphp.aphp.fr/wp-content/blogs.dir/268/files/2020/04/Parcours-Protection-Patients-Personnels\\_20200420.pdf](http://aphp.aphp.fr/wp-content/blogs.dir/268/files/2020/04/Parcours-Protection-Patients-Personnels_20200420.pdf)

**En résumé et au 20 avril 2020, ces principales recommandations sont :**

1. Retour progressif à une activité normale en regroupant les patients hospitalisés pour COVID-19 ;
2. Bio-nettoyage rigoureux des unités COVID-19 avant de reprendre une activité non COVID-19 ;
3. Protection des patients : distanciation physique tout au long du parcours dans l'hôpital (chambre individuelle en hospitalisation, espacement des fauteuils en hôpital de jour, aménagement des salles d'attente...), formation à la friction hydro-alcoolique et port de masque chirurgical ;
4. Protection des personnels : application rigoureuse de la distanciation physique et sociale, friction hydro-alcoolique et port d'équipements de protection individuelle adaptés au risque d'exposition aux sécrétions respiratoires, quel que soit le statut COVID-19 du patient ;
5. Diagnostic par PCR des patients et personnels ayant des symptômes évocateurs de COVID-19, même pauci-symptomatiques ;
6. Diagnostic par PCR des patients et personnels asymptomatiques, limité à certaines indications, dont l'enquête autour d'un cas de COVID-19 chez un patient ou chez un personnel ;
7. Indications des sérologies (à préciser dans les jours à venir).

**À propos de l'AP-HP :** L'AP-HP est un centre hospitalier universitaire à dimension européenne mondialement reconnu. Ses 39 hôpitaux accueillent chaque année 8,3 millions de patients : en consultation, en urgence, lors d'hospitalisations programmées ou en hospitalisation à domicile. Elle assure un service public de santé pour tous, 24h/24, et c'est pour elle à la fois un devoir et une fierté. L'AP-HP est le premier employeur d'Ile de-France : 100 000 personnes – médecins, chercheurs, paramédicaux, personnels administratifs et ouvriers – y travaillent. <http://www.aphp.fr>

**Contact presse :**

Service de presse de l'AP-HP :  
Eléonore Duveau & Anne-  
Cécile Bard  
[service.presse@aphp.fr](mailto:service.presse@aphp.fr)

**Coronavirus Covid-19**

Pour nous aider à **stopper le virus**,  
ne vous déplacez pas **sans nécessité**.

**Limitez les contacts !**